



AVIS AUX IMPORTATEURS DE PANNEAUX DE BOIS REVETUS

En complément de l'avis aux importateurs du 23 juillet 2020, au sujet de la répartition du contingent tarifaires des panneaux de bois revêtus, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique informe les importateurs de panneaux de bois revêtus que le reliquat du contingent tarifaire au titre de 2020/2021, soit 19.845 tonnes, pourra être octroyé et réparti sur les importateurs, en fonction de l'évolution de la situation économique de ce secteur.

A cet effet, le Ministère procédera, avant fin mars 2021, à une évaluation de la situation avant de statuer sur la répartition du contingent complémentaire en question.

